



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## Syrie

Question écrite n° 6032

### Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la position française relative à la situation de la Syrie. En effet, le Président de la République s'est exprimé à la tribune de l'Organisation des nations unies le mardi 25 septembre 2012, exhortant ses partenaires à « agir ensemble et à agir vite, car il y a urgence ». Il a demandé à ce que les Nations-unies « accordent dès maintenant au peuple syrien tout le soutien qu'il nous demande et protègent les zones libérées, en assurant une aide humanitaire pour les réfugiés ». Le Président a également renouvelé devant ses pairs son engagement à « reconnaître le Gouvernement provisoire, représentatif de la nouvelle Syrie libre, lorsqu'il sera formé ». Ainsi, il lui demande de préciser les marges de manœuvre dont la France dispose et les opportunités qui s'offrent à elle pour soutenir la transition politique en Syrie et apporter toute son assistance au peuple opprimé, malgré les freins à l'intervention imposés à l'ONU par les vetos russes et chinois.

### Texte de la réponse

Comme l'a rappelé le Président de la République devant l'Assemblée générale de l'ONU, la Syrie est la première des urgences pour la communauté internationale, qui a le devoir d'agir. Si l'action du Conseil de sécurité est pour l'instant paralysée, il est impératif qu'il demeure saisi. La France poursuit donc son action pour isoler le régime de Bachar El Assad la Syrie au niveau diplomatique, à travers la dénonciation de la répression dans les enceintes internationales et la mise en oeuvre de sanctions économiques, au niveau européen. Active auprès de ses interlocuteurs de l'opposition et investie au sein du Groupe des Amis du peuple syrien, elle accompagne la constitution d'une alternative politique au régime actuel et encourage l'unification de l'opposition. Face au blocage de l'action internationale, et alors que la situation dans le pays se dégrade de jour en jour, la France multiplie les initiatives pour aider directement le peuple syrien. Son action se déploie selon trois axes : aide directe aux réseaux locaux de solidarité (comités locaux de coordination, comités de coordination de médecins, etc) ; soutien à l'Union des organisations syriennes de secours médicaux (UOSSM), qui travaille en étroite liaison avec les « médecins libres » de l'intérieur ; aide directe aux conseils révolutionnaires civils, notamment dans les « zones libérées ». A ce jour, la France a versé un million d'euros aux représentants d'une douzaine de ces conseils, afin de répondre à certains besoins humanitaires, mais aussi de soutenir des projets structurants de gouvernance locale (boulangerie industrielle, réparation des infrastructures, etc.). L'aide française n'est donc pas seulement un acte symbolique pour ce peuple qui se sent abandonné par la communauté internationale. C'est une assistance essentielle et un renfort nécessaire aux dynamiques locales que constituent les conseils révolutionnaires, dans un contexte de radicalisation. C'est, enfin, une première pierre pour la Syrie de demain : l'aide de la France donne aux civils les moyens de prendre en main leur destin tout en fondant une coopération qui sera nécessaire, sur le moyen-long terme, pour la construction de l'après-Assad. Par son action, la France joue donc un rôle pionnier, auquel elle s'efforce de rallier la communauté internationale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Féron](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6032

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [2 octobre 2012](#), page 5273

**Réponse publiée au JO le :** [27 novembre 2012](#), page 6956